Halloween 2026 : Interdiction temporaire de vente, détention et d'utilisation d'artifices

Mis à jour le 29/10/2026

Alain Castanier, préfet du Gers, a, par arrêté préfectoral, décidé d'interdire temporairement, **du vendredi 30 octobre à 8 heures jusqu'au dimanche 1er novembre 2026 à minuit**, dans tout le département :

- la vente, la détention et l'utilisation d'artifices de divertissement, d'articles pyrotechniques et de produits pétroliers inflammables ;
- la vente, l'achat et la détention de carburants dans tous récipients transportables (jerricans, bidons, etc.).

En effet, l'utilisation de ces artifices et produits est de nature à créer des troubles à la tranquillité et à l'ordre public notamment dans des lieux où se tiennent des rassemblements de personnes alors même que les services de l'État sont pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du département.

En revanche, l'utilisation des artifices de divertissement par des artificiers, titulaires d'un certificat de qualification, demeure autorisée dans le cadre des spectacles pyrotechniques dûment déclarés.

Par ailleurs, pour le bon déroulement des festivités d'Halloween, le préfet recommande aux parents d'accompagner leurs enfants mineurs et appelle à la plus grande vigilance et au respect des règles de sécurité routière.

- Respectez la signalisation routière ;
- Soyez vigilants dans les zones mal éclairées ;
- Munissez-vous d'une lampe et portez des vêtements clairs ou rétroréfléchissants pour être visible la nuit ;
- Ne faites pas de blague avec les numéros d'urgences ;
- Ne prenez pas la route si vous avez bu.

Halloween
PAS DE BLAGUE
AVEC LES NUMÉROS D'URGENCE
Les services de secours et de sécurité sont là pour vous aider en cas de besoin mais ne les appelez pas pour rien.

Halloween
L'ALCOOL
NE SE TRANSFORME PAS
EN POTION MAGIQUE
Ne prenez pas la route si vous avez bu!
Restez maître de la situation,
la surconsommation d'alcool peut entraîner des comportements dangereux.

Halloween
ATTENTION
À VOS PETITS MONSTRES
Au moins un adulte doit accompagner les enfants.
Ils doivent rester groupés et ne pas entrer dans les maisons.
Le groupe doit se munir de lampes pour être visible et rester du même côté de la route, en retrait de la circulation.